

Fournier André Hervat : Possédant une parcelle
de 30ares environ dans le lit possible de l'Alpagnon
en cas de crue importante je voudrais savoir ce
que j'ai le droit de faire sur cette parcelle,
Je plus je demande que le droit d'irrigation
soit maintenu et même développé pour les
Agriculteurs, et que le maintien du Béal de
Lempdes II soit assuré.

